



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE  
des clubs de Scrabble® francophone

## AVIS DE CONVOCATION - AGA - FQCSF

Le 12 juin 2020

Aux directeurs et directrices de club  
Aux directeurs et directrices de commission  
Aux membres du Conseil d'administration

Madame,  
Monsieur,

Vous êtes invités à assister à l'**Assemblée générale annuelle** de la Fédération québécoise des clubs de Scrabble® francophone qui se tiendra le **SAMEDI 18 JUILLET 2020 à 13 h 15, en vidéoconférence**.

Une modification récente à la *Loi sur les compagnies* permet maintenant la tenue à distance d'assemblées, de réunions ou de séances, telle une assemblée générale. Une dispense gouvernementale s'applique aux organismes sans but lucratif leur permettant, malgré leurs règlements, la tenue de telles assemblées à distance. Elles sont cependant soumises à des mesures particulières. Ces mesures prévoient qu'un vote secret pourra se tenir par tout moyen de communication convenu, ou à défaut, par tout moyen permettant de recueillir les votes pour vérification subséquente et de préserver le caractère secret du vote. Soyez donc rassurés quant à ces façons de procéder.

Chaque club peut déléguer trois (3) représentants. Ces derniers doivent être majeurs ainsi que membres en règle du club qu'ils représentent et leur nom doit apparaître sur la lettre de créance ci-jointe, dûment signée. Le club doit également avoir payé sa cotisation annuelle 2020-2021. La lettre de créance permettra de vérifier le droit de présence à l'Assemblée. Seuls les délégués officiels des clubs, les membres du Conseil d'administration et les directeurs de commissions ont droit de vote. Les autres membres de la Fédération peuvent assister à l'Assemblée générale à titre d'observateurs. **Merci de prendre en compte la date limite de réponse spécifiée dans la lettre de créance.**

Les instructions pour assister à l'événement vous parviendront ultérieurement. Nous vous aviserons prochainement de la plateforme choisie.

Vous trouverez joints les documents suivants :

- le projet d'ordre du jour;
- une lettre de créance;
- un document relatif aux échanges avec les membres.

Le projet de procès-verbal de l'Assemblée générale du 2 juin 2019 est publié sur le site internet de la Fédération (<http://fqcsf.qc.ca/wp-content/uploads/2020/05/Projet-PV-AGA-2019.pdf>). Les rapports des directeurs de commission y seront déposés sous peu.

Au plaisir de vous y rencontrer !

Sylvain Coulombe  
Président